

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-1

ARRÊTE

Article premier

Le jury de la licence de droit 1^{ère} année parcours collège de Droit est composé comme suit :

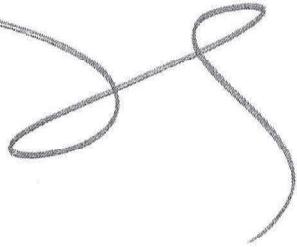
Monsieur	ATTALI Jonathan	Maître de conférences
Madame	BUREAU Léa	Maître de conférences
Monsieur	BORGHETTI Jean-Sébastien	Professeur des universités
Monsieur	BEAUD Olivier	Professeur des universités
Monsieur	BLONDET Pierre	Professeur des universités
Monsieur	BRACONNIER Stéphane	Professeur des universités
Monsieur	BUCHBERGER Matthieu	Maitre de conférences
Madame	BUREAU Léa	Maître de conférences
Monsieur	CORNU-THENARD	Professeur des universités
Monsieur	D'AVOUT Louis	Professeur des universités
Madame	DJORDJEVIC-LABBAL, Elodie	Maître de conférences
Madame	DUPARC Sophie	Maître de conférences
Madame	FRAGU Estelle	Professeur des universités
Monsieur	GIJSBERS Charles	Professeur des universités
Monsieur	GENICON Thomas	Professeur des universités
Monsieur	GODIN Xavier	Professeur des universités
Madame	GUILLARD Charlotte	Maître de conférences
Monsieur	GORNGUES Pascal	Maître de conférences
Madame	GUERIN-BARGUES Cécile	Professeur des universités
Monsieur	HOLEINDRE Vincent	Professeur des universités
Madame	JACOB Louise	Professeur agrégé
Madame	KOTT Christina	Maitre de conférences
Madame	Laurent Justine	Professeur agrégé
Monsieur	LECORPS Yann	Maître de conférences
Monsieur	MERGEY Anthony	Professeur des universités
Monsieur	MILET Marc	Professeur des universités
Monsieur	MOLFESSIS Nicolas	Professeur des universités
Madame	PEGLION-ZIKA Claire	Professeur des universités
Madame	PERES Cécile	Professeur des universités
Madame	RIPOCHE Eliea	Maître de conférences

Article 2

Madame Cécile Pérès, Professeur des Universités, est désignée présidente du jury.

Fait à Paris, 18 novembre 2025

Le Président de l'Université
Stéphane Bracconnier



Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-1

ARRÊTE

Article premier

Le jury de la licence de droit 2^{ème} année parcours collège de Droit est composé comme suit :

Madame	ALOUPI, Niki	Professeur des universités
Monsieur	BERGERET DE FROUVILLE Olivier	Professeur des universités
Madame	BUREAU Léa	Maître de conférences
Madame	CAFFIN-MOI	Professeur des universités
Madame	CHAINAIS, Cécile	Professeur des universités
Monsieur	COLLET, Martin	Professeur des universités
Madame	COQUELET, Marie-Laure	Professeur des universités
Monsieur	D'ALTEROCHE Bernard	Professeur des universités
Madame	D'AZEMAR DE FABREGUES	Maître de conférences
Madame	DEMARE LAFONT, Sophie	Professeur des universités
Madame	DJORDJEVIC-LABBAL, Elodie	Maître de conférences
Madame	DUBOIS, Charlotte	Professeur des universités
Monsieur	DUBOUT, Edouard	Professeur des universités
Monsieur	FERNANDEZ, Julian	Professeur des universités
Monsieur	FLEURY GRAFF, Thibaut	Professeur des universités
Madame	GUIBERT Nathalie	Professeur des universités
Madame	ILIOPOULOU, Anastasia	Professeur des universités
Madame	JAMAL, Sarah	Maître de conférences
Madame	JACOB, Louise	Professeur agrégé
Madame	LECOQ Chloé	Professeur des universités
Monsieur	LEVENEUR, Laurent	Professeur des universités
Madame	MAYER, Lucie	Professeur des universités
Monsieur	NOUVEL, Yves	Professeur des universités
Monsieur	SEILLER, Bertrand	Professeur des universités
Monsieur	TOUZE, Sébastien	Professeur des universités
Madame	WROBEL, Claire	Maître de conférences

Article 2

Madame Cécile Pérès, Professeur des Universités, est désignée président du jury.

Fait à Paris, 18 novembre 2025

Le Président de l'Université
Stéphane Braconnier



Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-1

ARRÊTE

Article premier

Le jury de la licence de droit 3^{me} année parcours collège de Droit est composé comme suit :

Monsieur	BERGERET de FROUVILLE, Olivier	Professeur des universités
Monsieur	BORGHETTI, Jean-Sébastien	Professeur des universités
Monsieur	BOUDOU, Guillaume	Professeur des universités
Monsieur	BRENNER, Claude	Professeur des universités
Madame	BROYELLE, Camille	Professeur des universités
Madame	CAFFIN MOI, Marie	Professeur des universités
Monsieur	COLLET, Martin	Professeur des universités
Madame	DEMARE LAFONT, Sophie	Professeur des universités
Monsieur	DESCAMPS, Olivier	Professeur des universités
Madame	GANNAGÉ, Léna	Professeur des universités
Monsieur	GAUTIER, Pierre-Yves	Professeur des universités
Madame	GIRARD, Anne-Laure	Professeur des universités
Monsieur	GUGLIELMI, Gilles	Professeur des universités
Monsieur	ICARD, Julien	Professeur des universités
Monsieur	JOUANJAN, Olivier	Professeur des universités
Monsieur	LAAZOUZI Malik	Professeur des universités
Madame	LAURENT, Justine	Professeur agrégé
Monsieur	LECORPS Yann	Maître de conférences
Monsieur	MARTUCCI, Francesco	Professeur des universités
Madame	MICHAUT, Maud	Maître de conférences
Monsieur	MORVAN, Patrick	Professeur des universités
Madame	OVIDZINSKI Marie	Professeur des universités
Madame	PERES Cécile	Professeur des universités
Monsieur	PFISTER, Laurent	Professeur des universités
Monsieur	PICOD, Fabrice	Professeur des universités
Monsieur	PLESSIX Benoit	Professeur des universités
Monsieur	SAINT-BONNET Françoise	Professeur des universités
Madame	THERY Raphaëlle	Professeur des universités
Monsieur	VERNY, Edouard	Professeur des universités

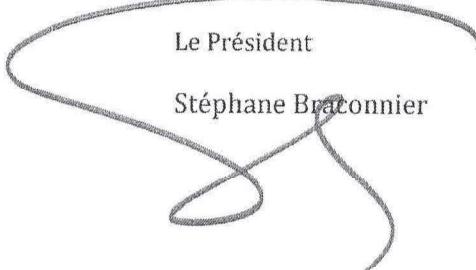
Article 2

Madame Cécile Pérès, Professeur des Universités, est désignée présidente du jury.

Fait à Paris, 18 novembre 2025

Le Président

Stéphane Bracconnier

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphane Bracconnier", is written over a large, stylized, open curly brace that encompasses the text "Le Président" and "Stéphane Bracconnier".